

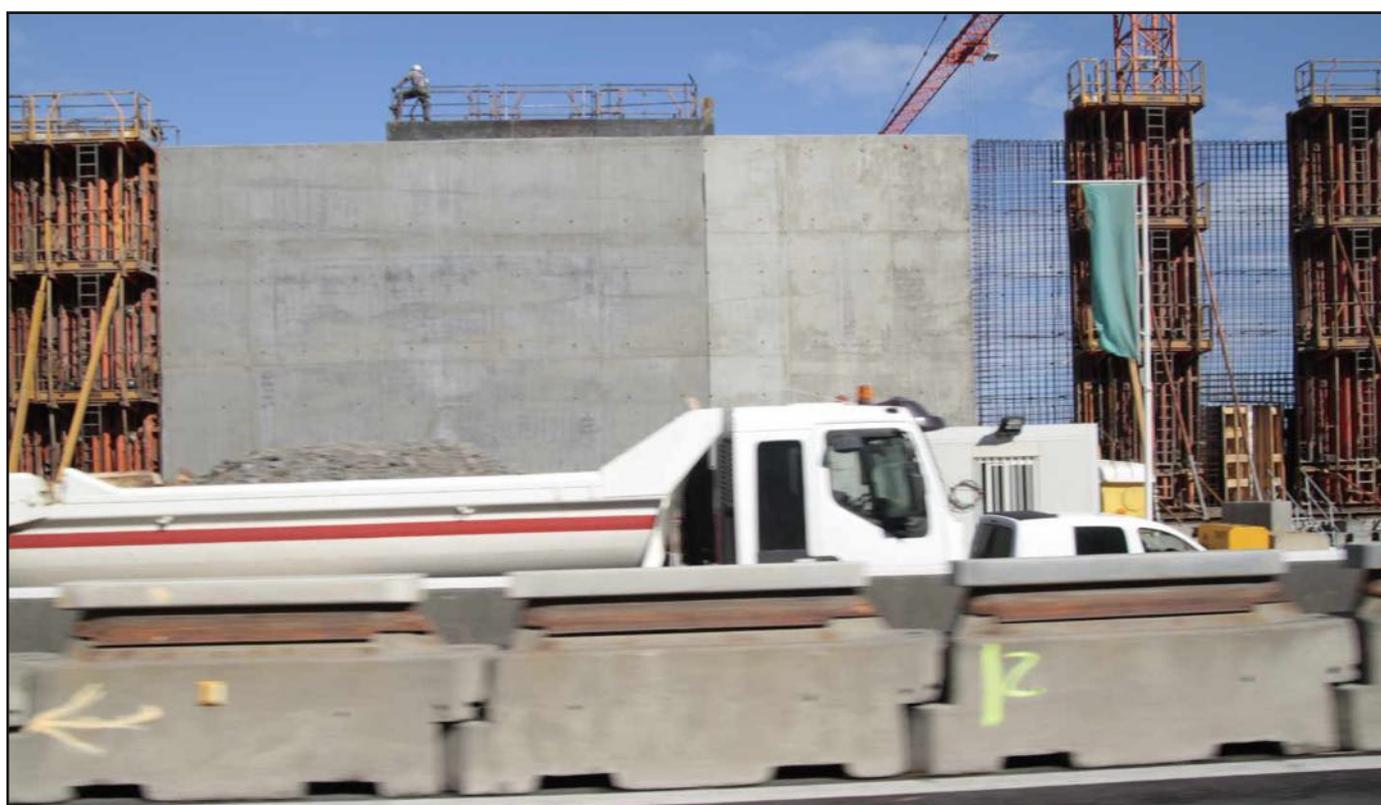
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18585 - 72ÈME ANNÉE

Où sont les milliers d'emplois promis par Didier Robert et le gouvernement ?

Route en mer : 250 créations nettes d'emploi pour la route la plus chère du monde



L'AFD, l'IEDOM et l'INSEE ont publié hier une étude sur l'impact du chantier de la route en mer sur l'économie réunionnaise. La réalité est bien loin des milliers d'emplois promis quand les fonds destinés à la construction du train ont été affectés au projet de construire la route la plus chère du monde. Cette dernière a créé à peine 1.000 emplois, et n'est responsable que de la création nette de 250 emplois. C'est une nouvelle illustration d'une décision catastrophique, car ce qui est investi dans la route en mer ne l'est pas ailleurs, ce qui accélère la crise du BTP.

Sachant qu'un emploi direct produit 2 emplois indirects et induits, une des conclusions de l'étude présentée hier par l'Agence française de développement, l'IEDOM et l'INSEE permet d'arriver à la déduction suivante. Le chantier de la route en mer a créé 3.000 emplois directs, indirects ou

induits, indique l'étude. En conséquence, le chantier de la route en mer a créé 1.000 emplois directs. C'est bien en dessous de la route des Tamarins construite sous la direction de Paul Vergès, et dont le montant des travaux était nettement inférieur à celui de la route en mer.

Où sont les emplois ?

Quant aux créations nettes d'emploi, le nombre est de 250. Ces chiffres sont très éloignés des milliers d'emplois promis par Didier Robert et le gouvernement quand la

décision de détourner les crédits prévus pour le tram-train sur ce chantier a été prise. Et il ne va pas augmenter. Les milliers de Réunionnais qui passent sur la route du littoral ne peuvent que constater la dimension maritime du projet soutenu par Didier Robert et le gouvernement.

La main d'œuvre nécessaire est donc peu nombreuse et hautement spécialisée. Cela explique pourquoi les milliards prévus pour cette route en mer ne profitent que très peu aux Réunionnais.

Une autre donnée importante de l'étude est le poids du chantier de la route en mer dans l'économie. Il représentait le tiers de la croissance en 2014, et sa part ne va ensuite cesser de diminuer. Force est de constater que pendant ce temps, l'activité économique du BTP ne cesse de diminuer par ailleurs.

Un projet pour le prix de deux

Cette étude permet donc d'évaluer le résultat d'une décision politique. Les fonds obtenus par Paul Vergès étaient destinés à construire d'une part une nouvelle route du littoral,

d'autre part un chemin de fer. Ce dernier projet avaient plusieurs caractéristiques originales. Le tiers des marchés de la reconstruction du train étaient destinés aux PME réunionnaises. De plus, une fois construit, le chemin de fer était en lui-même un gisement d'emplois, car il permettait de voir revenir des cheminots à La Réunion. Il aurait permis de diminuer la dépendance de La Réunion aux énergies fossiles et de fournir aux Réunionnais un moyen de transport rapide, écologique et pas cher.

En 2010, lors de la campagne des régionales, des responsables politiques prennent des décisions. Le Parti socialiste choisit de maintenir sa liste au second tour ce qui favorisait la victoire de l'UMP était derrière l'Alliance au premier tour. Huguette Bello a refusé de soutenir l'Alliance dont faisait partie le PCR, alors que le PCR lui avait permis d'être maire d'une commune de plus de 100.000 habitants. Sur le plan électoral, l'UMP est arrivée en tête au second tour dans la commune dirigée par Huguette Bello, et sur l'ensemble de l'île l'UMP a remporté une victoire inespérée à cause du maintien d'une liste de division par le Parti socialiste.

Poursuivre les combats de Paul Vergès

Au moment de son élection à la tête de la Région Réunion, Didier Robert ne faisait pas mystère de son intention de remettre en cause l'utilisation des milliards d'euros obtenus auprès de la France et de l'Europe par son prédécesseur Paul Vergès en 2007. Il a ainsi stoppé le chantier du tram-train et le projet de la nouvelle route du littoral. Puis il a négocié avec François Fillon le basculement des crédits prévus pour ces deux chantiers sur un seul, la route en mer.

6 ans après ces décisions politiques, le résultat est sans appel : le chômage n'a cessé de croître à La Réunion, et la route en mer est loin de tenir ses promesses en termes de création d'emploi. Il est donc grand temps d'arrêter cette dramatique fuite en avant. L'utilisation des fonds obtenus par Paul Vergès doit servir à des projets de développement durable, créateurs d'emploi. Continuer la bataille dans ce sens, c'est une manière de rendre hommage à notre camarade disparu.

M.M.

Emploi

Route en mer : résumé de l'étude AFD-INSEE-IEDOM

Voici le résumé de l'étude effectuée par l'Agence française de développement, l'IEDOM et l'INSEE :

Financée par la Région Réunion, l'état et l'Union européenne, la construction de la Nouvelle route du littoral (NRL) représente un investissement conséquent de 1,7 milliard d'euros, s'échelonnant de 2011 à 2019.

Entre 2011 et 2013, la phase de préparation technique et administrative mobilise peu les entreprises réunionnaises : moins de 250 salariés sont concernés.

En 2014, le chantier démarre et les retombées économiques sont immédiates. D'après une modélisation de l'économie réunionnaise, les entreprises œuvrant sur le chantier et l'activité induite dans toutes les branches de l'économie réunionnaise produisent 164 millions d'euros de valeur ajoutée, représentant

1,1 % du produit intérieur brut (PIB) de l'île. Le chantier est ainsi à l'origine d'un tiers de la croissance réunionnaise qui s'est élevée à 3,1 % cette année-là. En 2015, il continue de soutenir l'activité économique avec une valeur ajoutée générée de 187 millions d'euros. Pour autant, sa contribution à la croissance est moindre : 0,2 point sur 2,8 % de croissance. En effet, l'investissement lié au chantier progresse de 20 % entre 2014 et 2015, soit nettement moins qu'entre 2013 et 2014, où il a été multiplié par 16.

Sur ces deux années, le chantier et ses retombées économiques représentent environ 3 000 emplois directs, indirects et induits par an. Pour un emploi direct, le chantier génère deux emplois indirects ou

induits, c'est-à-dire des emplois dans des entreprises dont l'activité est liée au chantier (transport des roches...) ou ceux liés aux dépenses de consommation des salariés et de leurs familles. Les créations nettes d'emplois sont d'environ 250 personnes supplémentaires recrutées en 2014 et 2015 pour les besoins du chantier. Ce dernier a en outre pu permettre de sauvegarder des emplois présents dans les entreprises avant le démarrage des travaux.

De 2016 à 2019, le chantier générerait au total près de 1 milliard d'euros de valeur ajoutée, avec un pic d'activité prévu en 2016 et 2017. À partir de 2018, les investissements s'amenuiseront, ce qui se sera mécaniquement négativement sur la croissance.

Edito

Pour la transparence dans les recrutements

La condamnation en première instance de Nassimah Dindar, présidente du Département, Jean-Jacques Vlody, député de La Réunion et de Bachil Valy, maire de l'Entre-Deux dans un affaire de discrimination à l'embauche est un événement considérable. Les trois responsables politiques sont condamnés à trois ans d'inéligibilité. Un procès en appel est prévu les 26 et 27 juillet.

Un recours a été déposé contre l'embauche de plusieurs personnes qui ont débarqué soudainement dans un Conseil municipal de Saint-Paul en 2015. Elles étaient parvenues à obtenir 6 contrats en CDI à la Mairie. Le préfet a saisi le tribunal administratif, le juge a annulé les contrats en CDI, car il estime que ces contrats ne remplissent pas les conditions légales.

Ces affaires donnent un nouveau coup de projecteur sur la situation sociale de La Réunion, et ses conséquences sur le plan politique. Du fait de la crise économique, les collectivités ont un poids considérable en termes d'emploi. Cela se répercute non seulement dans les services publics, mais aussi dans les associations.

Les élus sont donc soumis à une forte pression. Certains l'utilisent sans scrupule pour utiliser des fonds publics afin d'embaucher pour se créer une clientèle électorale.

Le PCR propose depuis longtemps un moyen de libérer les élus et les chômeurs d'un système qui favorise de scandaleuses dérives. C'est la création de deux grands services publics dans l'environnement et l'aide à la personne. Les embauches seraient effectuées par une commission regroupant toutes les personnes concernées : syndicats de chômeurs, syndicats de salariés, Etat, représentants des employeurs (collectivités et association). Cette proposition a le mérite de favoriser la transparence sur un sujet explosif compte-tenu de l'urgence sociale.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

J'ai lu pour vous par Georges Gauvin

Gélita Hoarau dépose un amendement en faveur du logement social

La Sénatrice Gélita Hoarau a déposé un amendement sur le projet de loi de finances rectificatives 2016. Il vise à rétablir une disposition invalidée par le Conseil constitutionnel, disposition contenue dans le projet de loi « Sapin 2 », le motif invoqué par le Conseil constitutionnel est qu'il s'agit d'un « cavalier législatif ». Il doit être examiné au cours du débat parlementaire sur le projet de loi qui a débuté jeudi. Voici le contenu de cet amendement.

Le Conseil Constitutionnel a jugé inconstitutionnel l'article 55 bis nouveau du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dit SAPIN 2, au motif qu'il s'agissait d'un « cavalier

législatif ».

L'article incriminé visait à supprimer l'agrément administratif nécessaire aux organismes d'habitations à loyer modéré qui réalisent des investissements dans des logements neufs outre-mer pour bénéfi-

cier du crédit d'impôt.

Cet amendement vise à rétablir la disposition supprimée par le Conseil Constitutionnel.

Clinique de la Paix à Saint-Benoît

Déjà 5 jours de grève

L'échec des négociations salariales annuelles a amené des travailleurs du secteur de la Santé à se mettre en grève à Saint-Benoît.

« Suite à l'échec de nos Négociations Annuelles Obligatoires, nous avons décidé de nous mettre en grève depuis le lundi 12 décembre et de reconduire notre mouvement jusqu'à ce jour », indique un communiqué de la CGTR-Est.

Les grévistes dénoncent une remise en cause de l'indemnisation des jours fériés. « Notre direction refuse notre revendication d'augmentation de salaires qui plafonnent à un peu plus du Smic après dix, vingt ou trente ans d'années de travail. Nous

réclamons une augmentation de salaire mensuelle de 250 euros ».

Les grévistes notent une contradiction entre le directeur qui dit manquer de moyens financiers, et la décision « d'ouvrir prochainement un service « Hôpital de jour » au sein de la clinique doté de tout un plateau technique. On se demande dès lors où il a bien pu trouver le financement nécessaire à ce nouvel investissement ? »

« La Clinique de la Paix fait partie d'un groupe, Clinifutur, qui ne cesse

d'ouvrir de nouveaux établissements, ici même à La Réunion, en France métropolitaine, mais aussi à Mayotte et même en Afrique (au Tchad) ! », précise le communiqué, « nos patrons savent trouver l'argent quand cela les intéresse, mais pas pour les salaires, pour mettre à notre disposition les effectifs nécessaires pour assurer avec les moyens nécessaires l'accueil et les soins auxquels ont droit les malades porteurs de pathologies lourdes dont nous avons la charge. »

In kozman pou la rout

« Vakoi i koup troi koté ! »

Mi pans zot la fine bien regard in fèy vakoi. Si oui, zot la sirman fé la romark dsi in fèye vakoa nana troi ranzé zépine : inn dsi la gosh, inn dsi la droite épi inn dann do. Si tèlman ké si ou nyabou évite in ranzé, mèm si ou la évite lo dézyèm, out poi lé o fé avèk lo troizyèm. Donk lé forcé avèk li ou i gingn pa sityé lo danzé ousa li lé. Astèr zot i koné zéléksyon i pran in bonpé la plas dann l'espri kréol : in pé d'moun lé rouj-de-fon, in pé lé lo kontrè, a droite tout. Rant lé dé nana sak ou i koné pa ozis ousa li lé : li lé pa fran, sé in fèy vakoa éli koup troi koté. Mi souvien la vèye in z'éléksyon, mon papa i trouv in soi dizan kamarad é i di avèk lo boug : « Kosa i fé domin ? ». Lo ga i réponn ali : « konm par l'pasé, konm par l'pasé ! ». Astèr alé débarbote aou avèk sa. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Billet philosophique

Kosa i atann pou filozofé èk bann marmay ?

Depuis des années nous évoquons dans cette chronique l'importance de ce grand projet mondial préconisé par l'UNESCO depuis 2005 et toujours mis de côté par de nombreux États, dont la France : « enseigner la philosophie aux enfants et développer l'apprentissage du philosopher dès le plus jeune âge ». Et cela est d'autant plus important pour cette instance internationale, qu'elle a publié à ce sujet en 2007 un très bel ouvrage intitulé : "La philosophie une école de la liberté".



Gaël Velleyen de Kréolokoz.

Nous avons eu récemment une forte confirmation de cette thèse avec la parution en octobre dernier d'un très beau livre d'un philosophe, sociologue, conférencier et auteur d'une quarantaine d'ouvrages traduits dans une vingtaine de langues et vendus à plus de 5 millions d'exemplaires. Il s'agit de Frédéric Lenoir, créateur de la Fondation SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble) « pour promouvoir la pratique de l'attention et de la philosophie à l'école » et auteur de "Philosopher et méditer avec les enfants".

Comme le dit sa présentation, « ce livre raconte l'aventure extraordinaire que Frédéric Lenoir a vécue avec des centaines d'enfants à travers le monde francophone. Pourquoi, en effet, attendre la classe de terminale pour aborder le questionnement philosophique autour des thèmes existentiels : l'amour, le respect, le bonheur, le sens de la vie, les émotions, etc. ? Les ateliers philosophiques qu'il mène montrent

une étonnante capacité des enfants à penser. Au-delà des concepts, ils y apprennent les règles du débat d'idées et développent leur discernement et une réflexion personnelle ».

D'où ce conseil : « Pour tous ceux qui, parents, enseignants, éducateurs, souhaitent accompagner les enfants dans cette pratique de l'attention et des ateliers philosophiques, cet ouvrage propose une méthode et des outils concrets, dont un CD de méditations guidées ». Et le 8 décembre dernier, dans l'émission "La grande librairie" de France 5, Frédéric Lenoir a plaidé avec force dans ce sens en soulignant notamment que la pratique de la philosophie par les enfants les aide à « apprendre à penser par eux-mêmes, à se former au débat démocratique, à être attentifs aux autres ».

« Non, na pi zétranzé ! »

Nous avons vécu l'illustration concrète des atouts de cette pratique lors du goûter-philo animé par le Cercle Philosophique Réunionnais ce mercredi 14 décembre à la médiathèque Benoîte Boulard du Port sur le thème : "Comment accueillir les migrants ?". En effet, lors de cette rencontre, une quinzaine de personnes — des enfants, des adolescents et des adultes — ont eu des échanges très riches en idées sur cette problématique, souvent très pénible voire tragique, qui frappe de nombreux peuples sur la planète, y compris dans notre région indianocéanique.

Une des idées essentielles exprimées à cette occasion a porté sur la nécessité absolue d'être accueillant et chaleureux envers les migrants — « car ce sont des gens comme nous », comme le dit Mgr Jacques Gaillot dans un documentaire diffusé à cette occasion — en les aidant à s'intégrer dans leur pays d'accueil et d'adoption. Cela passe notamment par le respect de leurs droits humains et de leur dignité, selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948.

Ce goûter-philo s'est terminé par la diffusion d'une magnifique chanson d'un grand artiste réunionnais, Gaël Velleyen, leader du groupe Kréolokoz, qui dans "Famine" en duo avec Apéro fait réfléchir sur ce problème des migrants, avec par exemple ces extraits de son refrain : « La famine i asasine bann fami. Na pi manzé ! La famine i asasine bann fami. Ma sèy sanzé ! La famine i asasine bann fami. Na yink domoun. Non, na pi zétranzé ! ». D'où la question : kosa i atann pou filozofé èk bann marmay dan nout péi ?

Roger Orlu

Oté

PCR, parti la libèrté é la résponsabilité pou mète anlèr nout doub l'idantité !

Si mi domann azot kèl sé nout l'idantité isi La Rényon ? Moin lé sir mi poz azot inn kol. Pou kosa ? Pars boudikont nou nana, shakinn rant nou, in bonpé l'idantité. In l'idantité éropèene ! In l'idantité fransèz ! In l'idantité rényonèz ! Plis d'ot ankor konm la formasyon nout pèp, konm la formasyon nout kultur, l'idantié zéografik, nout l'idantité éspòtiv ! Ni pé arzout ankor d'ot mé nou va arète la, pou diskite solman dsi dé.

*Lékèl ? Nout l'idantité fransèz épi nout l'idantité rényonèz. Dabor ni pé rapèl kék'in téi apèl Nicol Robinet de La Serve(1791-1842) : in zournalist, in l'avoka, in moun la lité pou in sort l'otonomi La Rényon. Ni koné kan bann z'anglé la anvayi La Rényon, Nicol la pran lé z'arm pou défann « la koloni ». Ni koné osi kan La Frans lété anvayi, li la pran lé z'arm dann La Frans pou li défann La Frans. Moin la fine dir li téi di souvan : moin nana dé patri La Frans épi la koloni péi Bourbon. Mi koné pa kosa zot i pans de sa, mé pou moin, Nicol lété in moun modèrn pou son tan, é mi romark li poz lo késtyon nout doub l'idantité.**

Alon parl in dézyèm pèrsonaz : Paul Vergès(1925-2016) . Li la pran lé z'arm l'az disètan pou li alé fé la guèr kont bann nazi dann La Frans é apré in formasyon dann l'Anglètèr in l'aviyon anglé la parachute ali dann in maki bann rézistan : lé vré i di souvan té pou lité kont lo nazism, mél été galman pou sov La Frans. Ni koné osi, kan li la romark gouvèrnman té apprè trayi la loi départman fransé li la réklam l'otonomi pou La Rényon. Pa l'indépendans mé l'otonomi é pou moin, mèm si l'épok té pa la mèm, li la roprann plis in syèk apré lo drapo Nicol Robinet de La Serve. Li la risk son vi pou sa épa arienk in kou-li la mèm pass 27 moi dann in nouvèl rézistans.*

Pou kosa moin la site lo nom dé gran pèrsonz-la ? Sinplomman pou dir, mèm si mi galiz pa avèk banna, mi san amoin voisin avèk z'ot z'idé dsi nout doub l'idantité fransèz épi rényonèz.

**Pa in doub l'idantité doudouiste, flèr fané, mé in doub patriyotism l'amenn zot dé dann l'intèrval san tan z'ot vi é pa arienk in foi.*

Justin